

«La France Orange mécanique», exemple d'un flagrant délire sécuritaire

PAR LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 20 FÉVRIER 2013

Le livre *La France Orange mécanique* caracole en tête des meilleures ventes des livres d'actualité sur les sites d'Amazon et de la Fnac. Dès la préface du criminologue Xavier Raufer, le ton est donné : il s'agit de traiter de « *l'ensauvagement d'une nation* ». Journaliste de 28 ans, diplômé de l'école supérieure de journalisme (ESJ) de Lille selon son éditeur, Laurent Obertone (un pseudonyme) prétend dévoiler les « *vrais chiffres* » de la délinquance. Ceux qu'on nous cacherait et qui font froid dans le dos.

Construit sur le mode d'un compte à rebours vers une « explosion » finale, *La France Orange mécanique* n'aborde son réel sujet que dans les derniers chapitres : si la délinquance explose en France, c'est, selon l'auteur, du fait de la « *mondialisation* », entendez de l'immigration. Le procédé est assez habile. Assommé sous une avalanche de chiffres et 45 pages d'affilée de faits divers relevés dans la presse locale, le lecteur non averti s'engouffre dans l'explication « culturelle » offerte par Laurent Obertone.

Le livre, qui prétend casser les tabous, esquisse des solutions ultra-sécuritaires : des juges plus sévères, le retour de la peine de mort ou à tout le moins de la vraie perpétuité, la construction de 300 000 places de prisons, et moins d'immigration. Non « *politisé* » *La France Orange mécanique*, comme l'affirme son auteur ? Si sûrement que le député Gilbert Collard et Marine Le Pen en font la promotion depuis plusieurs semaines. « *Ce livre, vous devez absolument le lire et le faire lire* », vante la présidente du Front national dans une vidéo en une du site du parti.

Présenté comme un travail scientifique, ce « *livre choc* » accumule pourtant sans aucune précaution des chiffres souvent non sourcés, erronés, et interprétés au forceps pour coller à la thèse de l'auteur. Détail.

- **L'ouvrage commence par le récit d'un viol, avec actes de torture et de barbarie, commis en octobre 2004 à Besançon par un jeune homme de**

22 ans, originaire de Mayotte, sur une étudiante de 23 ans. Selon l'auteur, « le viol s'est multiplié par cinq en l'espace de vingt ans, des années 1980 aux années 2000 ». Et « le nombre de viols actuels n'a aucun précédent historique depuis que la France est la France ».

Vrai pour le premier chiffre. Si on regarde les taux de condamnation pour viol, ces derniers sont même passés de 0,2 pour 1 000 adultes en 1973 à 2,8 pour mille en 2000. Faut-il pour autant en conclure que le nombre de viols sur adulte en France a été multiplié par 14 en trente ans ? Non. Les chercheurs y voient surtout un changement d'attitude des victimes face à ce qui fut (et reste) un tabou. Aujourd'hui encore, on estime que seules 10 % des victimes de viols déposent plainte en France.

« *Cet accroissement peut s'expliquer par une propension accrue des victimes à porter plainte, explique Nicolas Bourgoïn, auteur de l'ouvrage *Les chiffres du crime. Statistiques criminelles et contrôle social (France, 1825-2006)* (L'Harmattan, 2008). Le viol est de moins en moins toléré depuis 30 ans et de plus en plus sévèrement réprimé. Pendant très longtemps, il n'était même pas traité comme un crime et était requalifié en coups et violences volontaires. Ce n'est que dans les années 1970-80, qu'on est passés de tribunaux correctionnels aux assises pour juger les viols.* »

De son côté Christophe Souleze, directeur de l'Observatoire national de la délinquance (ONDRP), souligne qu'il est particulièrement absurde de prétendre remonter jusqu'aux origines de la France. « *En 1550 combien y avait-il de viols ? demande-t-il. Nous ne savons pas. L'histoire du viol a largement évolué au cours de l'histoire. Il était pratiquement accepté au Moyen Âge, où on appelait cela un droit de cuissage.* »

- **Comment Laurent Obertone explique-t-il cette prétendue explosion des viols ? Il existerait « une interdiction biologique de frapper les femmes – y compris les moches ». Mais cette loi naturelle a été mise à mal par « les sous-socialisés », définis de façon floue comme « une tribu primitive au sein**

d'une société développée ». « *La désinhibition liée à l'anonymat de la société autorise les sous-sociaux à violer* », conclut-il.

La plupart des exemples de viols (et ils sont nombreux) cités par le livre sont commis dans un lieu public par des inconnus, si possible d'origine étrangère, ces fameux « *sous-socialisés* ». C'est oublier que la plupart des viols en France sont le fait de proches de la victime, comme le montre l'étude de la sociologue Véronique Le Goaziou, *Le Viol, aspects sociologiques d'un crime*. Le livre est issu du travail d'une équipe du Cespip qui s'est penchée sur 425 affaires de viol jugées aux assises de Paris, Nîmes et Versailles.

« *On voit clairement dans ces dossiers que le viol est un crime de proximité*, explique Véronique Le Goaziou dans **un entretien** au *Midi Libre*. *Le nombre d'affaires dans lesquelles auteurs et victimes ne se connaissent pas du tout est réduit. Dans la majorité des cas, auteur et victime entretiennent un lien relationnel, plus ou moins fort. Les viols les plus nombreux sont ceux qui interviennent à l'intérieur de la famille (47 % - ndlr). Les viols par inconnu représentent dans ma recherche 17 % des dossiers (29 % à Paris - ndlr). C'est important à dire car on a encore dans nos imaginaires la vision du violeur qui fond sur sa proie inconnue dans une rue sombre, ce n'est vraiment pas le plus courant.* »

Les viols sont également loin d'être le fait d'une catégorie sociale en particulier. « *Les enquêtes de victimation montrent que les viols dont les auteurs sont connus sévissent dans tous les milieux sociaux et dans des proportions comparables* », rappelle la chercheuse au CNRS dans **un entretien** à Mediapart. Mais cette réalité, qui met en cause non plus l'inconnu qui rôde dans nos rues, mais les amis, collègues, et conjoints des femmes vivant en France, est passée sous silence par *La France Orange mécanique*. Pour son auteur, « *le traitement des violences faites aux femmes* » ne peut être qu'un leurre médiatique permettant « *aux associations, médias et politiques d'incriminer essentiellement les maris et les pères de famille* ».

• **La France connaît une « augmentation vertigineuse de la criminalité depuis 1960 ».** La police décompte 3,5 à 4 millions de crimes et délits par an en France, un chiffre « *au-delà de toute l'histoire criminelle et délictuelle en France* ». « *Le bilan réel de l'insécurité, probablement le plus mauvais de toute l'histoire de la République française* » serait même de « *12 millions de crimes et délits par an* ».

Ce chiffre est extrapolé à partir des enquêtes de victimation menées depuis 2006 par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Chaque année, un échantillon représentatif de quelque 17 000 adultes est interrogé sur les infractions dont ils ont été victimes l'année précédente.

Contrairement à ce qu'a affirmé Laurent Obertone sur le plateau de Paris Première, les résultats de ces enquêtes sont **publics** et sont régulièrement repris par la presse depuis 2006 (au hasard dans *Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde*, *Mediapart*, *Marianne*). « *C'est assez paradoxal, car l'auteur prétend que tout est caché, mais son livre n'est fait que d'information ouverte, que ce soient des statistiques ou des articles de presse* », remarque Christophe Soulez, directeur de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Comme l'ont montré plusieurs chercheurs, additionner l'ensemble des infractions pour créer un chiffre unique de la délinquance n'a cependant aucun sens. Même le ministère de l'intérieur, sous l'égide de Manuel Valls en 2013, a fini par abandonner cette présentation. D'abord parce que la statistique de police n'emploie pas les mêmes unités de compte selon les infractions, dénombrant tantôt des victimes, tantôt des mis en cause, des procédures, des véhicules, ou encore des plaignants. « *Ce qui revient à additionner des chaises, des tables et des éléphants sous prétexte qu'ils ont tous quatre pattes* », se gausse Philippe Robert, directeur de recherche émérite au CNRS.

Ensuite parce que ce chiffre ne fait pas non plus de différence entre meurtre conjugal, inceste, vol à l'arraché de téléphone portable, escroquerie à la

carte bancaire, tag, consommation de joints, défaut d'assurance de véhicule, travail clandestin, etc. « *Or tout le monde conviendra que ce n'est pas tout à fait la même chose d'avoir 3,5 millions d'homicides ou 3,5 millions de vols d'accessoires sur véhicule* », remarque Christophe Soullez, directeur de l'ONDRP.

• **Depuis 1950, « le crime et la délinquance ont été multipliés par 7,5 ».**

Basée sur le chiffre unique de la délinquance, cette affirmation n'a donc « *aucun sens* », selon Nicolas Bourgoïn. Qui rappelle de plus qu'entre-temps la population française **est passée** de 41 millions d'habitants en 1950 à 64 millions d'habitants en 2012. Si l'on tient malgré tout à faire le calcul, la délinquance constatée par la police (tous faits confondus) a en fait été multipliée par 5,89 entre 1950 et 2011. Et si on prend en compte l'augmentation de la population, la délinquance signalée n'a en fait été multipliée que par 3,95 entre 1950 et 2011. « *C'est essentiellement la délinquance contre les biens qui nourrit cette hausse* », précise Philippe Robert. Le chiffre donné par Laurent Obertone est donc largement surestimé.

• **Le nombre de vols serait lui passé de 187 500 en 1950 à 2 302 000 en 1985.**

Cette explosion des vols, particulièrement marquée entre le début des années 1960 et le milieu des années 1980, est bien documentée. En 1950, on comptait 40 faits de vols constatés pour 1 000 habitants contre 450 pour 1 000 en 1993. Tous les chercheurs lient cette augmentation au développement de la société de consommation, qui a multiplié les occasions de vol. Dans un graphique, Philippe Robert, directeur de recherche au CNRS, met ainsi en regard l'augmentation des vols et celle des immatriculations de véhicules en France de 1950 à 1973. Et Laurent Obertone oublie de préciser que depuis les années 1990, le nombre de vols décroît (aussi bien dans les enquêtes de victimation que dans les statistiques policières). Une évolution là encore surtout liée à des raisons techniques, les dispositifs de sécurité rendant de plus en plus compliqués les vols de voiture ainsi que les cambriolages de domiciles.

• **Les « violences physiques non crapuleuses ont doublé entre 1996 et 2006 ».**

Probablement vrai, mais c'est oublier qu'une aussi longue période a été marquée par des changements législatifs importants. Le code pénal, qui comptait 500 infractions en 1810, en punit aujourd'hui plus de 15 000. Ces changements ont eu des répercussions importantes sur les statistiques policières, notamment dans le domaine des violences physiques. Depuis le début des années 1990, le nombre de coups et blessures volontaires enregistré par les policiers est devenu de plus en plus important et très supérieur aux enquêtes de victimation. « *Ce qui est par définition impossible, puisque les enquêtes de victimation sont censées justement prendre en compte toutes les victimes qui n'ont pas déposé plainte et ne sont donc pas comptabilisées dans la statistique policière* », explique Philippe Robert.

Dans l'ouvrage *Mesurer la délinquance* (Sciences-Po, 2011), Renée Zauberman et Philippe Robert expliquent cette aberration statistique par un durcissement législatif. « *Depuis le milieu des années 1990, le législateur est intervenu de plus en plus souvent pour faire passer en délit des violences, qui auparavant étaient considérées comme de simples contraventions et ne figuraient pas dans la statistique policière* », expliquent-ils. Et de conclure que « *depuis le milieu de la décennie 1990, le rythme de plus en plus rapide des élargissements législatifs rend les données policières inaptées à mesurer quelque évolution que ce soit... sinon celle de l'inflation juridique.* »

Comme les vols, l'augmentation des violences est également liée, selon Christophe Soullez, à une meilleure révélation des faits, « *notamment au sein de la sphère familiale* ». « *Nous n'avons aucun signe crédible d'une augmentation des violences physiques graves*, conclut Philippe Robert. *Ce qui augmente dans la violence, c'est celle de basse intensité (les coups, menaces et injures) ainsi que les vols violents.* »

• **La France compterait aujourd'hui « un millier d'homicides par an », contre « 309 homicides » en 1905.**

Le premier chiffre est faux : selon l'ONDRP, seuls 665 homicides ont été recensés en 2012. Et « *il y a eu moins de condamnations pour homicide en 2011 (398)*

qu'en 1905 (448) alors que la population a augmenté », rectifie Nicolas Bourgoïn. Paradoxalement, la baisse spectaculaire des homicides depuis 1985 est presque passée sous silence dans *La France Orange mécanique*. Pour les chercheurs interrogés, l'évolution des homicides est pourtant la statistique la plus fiable sur le long terme pour mesurer le niveau de violence d'une société. Elle n'est pas soumise aux effets déclaratifs (un viol peut passer inaperçu s'il n'est pas déclaré, un meurtre plus difficilement) et elle repose sur plusieurs sources, toutes concordantes (policière, sanitaire et judiciaire).

Le chercheur Nicolas Bourgoïn a comparé ces chiffres sur une longue période. « *Les homicides baissent depuis le Moyen Âge*, indique-t-il. *Le plus bas niveau semble avoir été atteint en France dans les années 1950, puis il y a eu une remontée entre 1950 et 1985 et une forte baisse depuis.* » Le nombre d'homicides recensés par les gendarmes et policiers a ainsi été divisé par 2,4 en moins de vingt ans, passant de plus 1 600 en 1995 à 665 en 2012.

• **Dans un tableau, Laurent Obertone retrace la hausse de la criminalité en France depuis 1830 à travers les faits constatés et les taux d'incarcération.**

Seul souci, les statistiques policières n'existaient pas avant 1950. « *On disposait seulement du compte général de la justice, indiquant le nombre de condamnés, s'étonne Philippe Robert. Donc, avant 1950, ce n'est pas possible de parler de faits constatés.* » Ces statistiques policières ne furent rendues publiques qu'en 1972. « *De 1950 à 1972, il fallait se contenter d'un tableau sommaire et clandestin, dont les autres services du ministère de l'intérieur ignoraient l'existence !* » se souvient le chercheur.

• **L'auteur évalue le coût global de la délinquance à 115 milliards d'euros par an, en s'appuyant sur une étude de l'économiste Jacques Bichot.**

Le programme du Front national pour les présidentielles de 2012 **avait déjà repris** cette étude commandée en 2010 par l'Institut pour la justice, un groupe de pression qui milite pour un durcissement

pénal. L'étude, intéressante dans sa démarche, se révèle très peu fiable (lire **la critique** de l'économiste Thierry Godefroy). Notamment lorsque son auteur se lance dans des estimations à la louche et « *au doigt mouillé* » (selon son propre aveu) du coût du préjudice moral ainsi que du préjudice diffus d'insécurité causés par chaque infraction.

Ainsi du sentiment d'insécurité engendré par les homicides : « *On peut faire l'hypothèse qu'en moyenne chacun des 50 millions d'adultes donnerait bien dix euros par an si cela permettait de réduire fortement le nombre des homicides. Soit 500 millions d'euros pour le préjudice diffus d'insécurité.* »

Laurent Obertone en tire une idée pour résoudre le déficit et l'endettement français. Il suffirait, selon lui, de ramener le taux de criminalité en France à celui d'après guerre. Il est certain que si l'on ramenait également le PIB français à celui d'après guerre (15 milliards d'euros en 1950 contre 1 996 milliards d'euros en 2011), cette « solution » aurait sans doute moins de partisans.

• **La justice est trop laxiste.**

Les chiffres étayant son propos deviennent rares. Et pour cause, tous prouvent **l'évolution inverse** ces dix dernières années. La France **compte** 66 572 personnes détenues au 1^{er} janvier 2013, un chiffre en augmentation de 34 % par rapport à 2000. La durée moyenne de détention s'est allongée, passant de 8,1 mois en 1999 à 9,8 mois en 2011. Les peines de plus de vingt ans sont elles passées de 1 252 en 2000 à 2 291 en 2011.

Cette évolution ne s'explique pas par l'augmentation de la délinquance, mais par une justice plus répressive, selon Nicole Maestracci, première présidente de la cour d'appel de Rouen et qui vient d'être nommée au Conseil constitutionnel. Depuis plusieurs mois, la magistrate, à la tête de la conférence de consensus sur la lutte contre la récidive, scrute ces statistiques. « *Si on regarde les chiffres sur dix ans, on s'aperçoit que le nombre de procédures qui parviennent au parquet n'a pas bougé*, explique Nicole Maestracci **dans Mediapart**. *Le chiffre est stable. Néanmoins, le nombre de détenus a considérablement augmenté.*

Cela s'explique par une augmentation des courtes peines mises à exécution et par une augmentation de la durée des peines. »

- **« Seul l'emprisonnement fait baisser le crime, avec lequel il est fortement corrélé négativement. » Laurent Obertone cite l'exemple des États-Unis, où la hausse de l'emprisonnement aurait divisé par deux le nombre de crimes en trente ans.**

Les États-Unis ont le taux d'incarcération **le plus élevé au monde**, avec 752 prisonniers pour 100 000 habitants en janvier 2010 (contre 94 pour 100 000 en France). Ériger les États-Unis en exemple, il fallait y penser : selon l'office des Nations unies contre la drogue et le crime, les États-Unis **ont** un taux d'homicide près de quatre fois plus élevé que la France (4,2 pour 100 000 habitants en 2012 contre 1,1 pour 100 000 habitants en France).

La prison, dominante en France depuis deux siècles, n'empêche pas la récidive : près de 59 % des détenus sortis de prison en 2002 **ont été** condamnés à nouveau dans les cinq ans qui ont suivi leur libération, selon les démographes Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda, du bureau des études et de la prospective de l'administration pénitentiaire.

Et il ne s'agit pas, pour l'immense majorité, de dangereux criminels. Comme l'écrit Franck Johannès **dans *Le Monde***, « la foule des récidivistes est d'abord composée de délinquants du quotidien, condamnés pour violences (et d'abord violences conjugales), vols et petits trafics, dégradations, conduites en état d'ivresse ou sans permis ». Le journaliste rappelle que, contrairement aux idées reçues, seuls 3,7 % des hommes condamnés pour homicides volontaire en 2010 avaient déjà tué ou tenté de tuer cinq ans auparavant et que seuls 3,9 % des criminels sexuels étaient des récidivistes.

- **« Les condamnés à de courtes peines récidivent beaucoup plus que les condamnés à de longues peines. Donc il faut remplacer les courtes peines par des longues. »**

Aucune étude n'établit de lien entre la sévérité des peines et la prévention de la récidive. En France, l'allongement des peines de prison, avec la mise en

place des peines planchers, a même plutôt eu **l'effet inverse**. Entre 2006 et 2010, le taux de récidivistes est passé de 3,9 % à 6 % pour les crimes, et de 7 à 11,1 % pour les délits. La **principale étude française**, réalisée par les démographes Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda, plaide a contrario pour les aménagements de peine. Environ 63 % des sortants de prison sans aménagement de peine étaient à nouveau condamnés dans les cinq ans, contre 39 % pour les sortants en libération conditionnelle.

- **Pour Laurent Obertone, la prison ne doit pas seulement isoler le coupable, elle doit le « faire payer », « ce n'est pas le Club Med ». « Avant, on trouvait un moyen de lui faire payer, par exemple en l'envoyant taper sur des cailloux en Guyane, écrit-il. Quant à la loi salique, elle faisait payer de son sang celui qui n'avait pas les moyens de rétribuer les victimes. » Le jeune journaliste réclame l'ouverture d'un débat sur la peine de mort.**

Là encore, sans qu'aucune corrélation n'ait jamais pu être établie avec une baisse de la criminalité. « *Les études menées aux quatre coins du monde démontrent, au contraire, une absence totale de lien entre la criminalité d'une société et le fait qu'elle recoure à la peine capitale* », explique le chercheur Laurent Mucchielli, dans *La Croix* en 2010.

- **Aucune interpellation n'aurait eu lieu suite aux tirs sur des policiers à Amiens lors des deux nuits émeutes d'août 2012.**

Faux. Deux amis de 20 et 25 ans ont été **condamnés** dès le 17 août à dix et huit mois de prison avec sursis, ainsi que deux ans de mise à l'épreuve, pour des feux de poubelles. Un autre jeune homme de 27 ans a été **condamné** le 12 septembre à quatre mois de prison ferme pour « provocation directe à un attroupement armé ». Enfin un dernier jeune homme est toujours mis en examen dans une information judiciaire ouverte par le parquet d'Amiens pour tentative d'homicide sur les forces de l'ordre.

- **De même, la ministre de la justice Christiane Taubira aurait décidé de ne plus enfermer les mineurs.**

La garde des Sceaux a **annoncé** en août 2012 vouloir mettre le holà à la création de centres éducatifs fermés (CEF) le temps d'en faire le bilan. Ce qui ne concerne en rien les mineurs condamnés à de la prison, qui purgent leur peine dans des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ou dans des quartiers pour mineurs. Le 28 janvier 2013, lors de ses vœux, la ministre a finalement annoncé la création de nouveaux CEF.

• **La Corse n'est pas une priorité, la criminalité y étant plus basse qu'en Seine-Saint-Denis.**

C'est oublier que s'y **déroulent** 20 % des règlements de comptes commis en France. La Corse a connu dix-sept homicides de ce type en 2012, pour à peine 300 000 habitants, soit un taux quatre fois supérieur au reste du territoire, et l'un des pires en Europe.

• **Le chapitre sur les zones urbaines sensibles (ZUS) laisse lui aussi sans voix.** « *Spatialement, l'accès aux bibliothèques, stades, commerces, médiathèques, transports, universités et écoles y est bien meilleur que partout ailleurs, écrit Laurent Obertone. Habiter des ZUS, des ZEP et autres ZUP donne des avantages considérables, comme la gratuité dans un certain nombre de domaines (transports, fournitures scolaires, cinéma, médiathèques, etc.) Plus qu'ailleurs les environs offrent quantité d'emplois dans tous les secteurs.* »

Allez, fini de rire, juste deux chiffres pour redescendre sur terre. Selon le **rapport annuel 2012** de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, le taux de chômage **est** près de deux fois et demie supérieur à la moyenne nationale dans les ZUS. Et un mineur sur deux y vit sous le seuil de pauvreté.

• **Pour Laurent Obertone, la délinquance n'est pas liée à la pauvreté, au motif que les trois départements les plus pauvres de France (Creuse, Lot et Cantal) seraient également ceux présentant le plus faible taux de délinquance.**

On retrouve là, presque mot pour mot, un des arguments préférés de Xavier Raufer. « *Où est la vraie misère dans ce pays ?*, argumentait-il en 2010 lors d'une **émission** de « C dans l'air » consacrée à la «

violence barbare ». *Est-elle en Seine-Saint-Denis ? Non elle est dans le Cantal et dans la Creuse (...) Une fois de plus cette culture de l'excuse qui dit c'est parce qu'ils sont pauvres, etc., est une escroquerie.* »

Mais qui a dit que la misère génèrait le crime ? « *Aucun chercheur n'a jamais écrit que la pauvreté produisait en soi le crime*, rétorque le sociologue Laurent Mucchielli. *Sinon les pays les plus pauvres seraient les plus criminels ! Ce n'est pas le cas, puisque l'essentiel de la criminalité est tournée vers les biens. Pour qu'il y ait vol, il ne suffit pas d'un voleur, il faut aussi qu'il y ait quelque chose à voler.* » Selon le chercheur au CNRS, c'est bien plus la densité urbaine, le chômage « *en tant que processus global d'exclusion surtout chez les jeunes* », ainsi que l'ampleur des inégalités, qui expliquent la variation de la délinquance d'un territoire à l'autre. « *La délinquance est un phénomène complexe, l'idée même qu'un seul facteur pourrait l'expliquer est une stupidité* », met-il cependant en garde.

Une **étude** portant sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, réalisée par l'**Observatoire régional de la délinquance** dirigé par Laurent Mucchielli, montre l'impact des inégalités de revenus, surtout sur la « petite et moyenne délinquance économique ». « *Le niveau des infractions constatées (en particulier de vols et de cambriolages) n'est généralement pas le plus important là où la pauvreté est la plus forte et où les pauvres vivent entre eux*, constatent les trois auteurs. *Il est souvent le plus fort là où les écarts de richesse sont les plus importants et où les pauvres côtoient tous les jours sinon les plus riches, du moins de plus riches qu'eux.* »

• **Si la misère ne génère pas le crime, il faut donc trouver d'autres explications. Comme... l'immigration, suggère Laurent Obertone, qui met en cause des raisons « culturelles » et un « problème d'adaptation à la société française ».** Selon lui, « *à peu près deux tiers des infractions en France sont commis par des immigrants ou des personnes issues de l'immigration* ». **En visant les personnes d'origine maghrébine, subsaharienne ou roumaine.**

La thèse n'a rien de nouveau, c'est une des idées fixes de Xavier Raufer. Auditionné en 2000 par la commission sénatoriale sur la décentralisation, le criminologue **avait déclaré** que « *le tabou majeur en matière de délinquance urbaine concernait l'origine des auteurs d'infractions* ». Il avait fait part aux sénateurs « *d'une enquête des renseignements généraux mettant en évidence que sur 3 000 auteurs de violences urbaines, une cinquantaine seulement avaient un patronyme "gaulois"* ».

En février 2011, le chroniqueur télé Éric Zemmour **avait été condamné** pour provocation à la haine raciale pour avoir déclaré sur Canal + que « *la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait* ». Aussi Laurent Obertone prend-il ses précautions. Il cite notamment les résultats d'**une enquête de délinquance auto-déclarée** sur les jeunes de 13-19 ans des agglomérations de Grenoble et Saint-Étienne, réalisée en 1999 par Sébastien Roché. 30,2 % des jeunes d'origine française interrogés reconnaissent avoir commis entre trois et neuf petits délits, contre 35,3 % des jeunes d'origine mixte et 42,4 % des jeunes d'origine maghrébine.

Mais, une fois les conditions socio-économiques prises en compte, cette surdélinquance des jeunes d'origine maghrébine se volatilise en grande partie. Lorsqu'on considère les actes commis par des jeunes habitants une HLM en banlieue (hors du centre-ville), les écarts deviennent très semblables : 43 % des jeunes d'origine maghrébine ont commis trois actes peu graves au moins contre 39 % des jeunes d'origine française. Et ils sont respectivement 17 % et 18 % à déclarer avoir commis au moins un acte grave, « *autant dire similaires* », conclut le chercheur. Contacté, Sébastien Roché n'a pas souhaité commenter l'utilisation faite de ses travaux par Laurent Obertone. « *Il n'existe jamais une seule variable qui explique un phénomène aussi multiforme que les délinquances* », nous a-t-il répondu par courriel.

- **Le fichier de police Canonge-Stic, qui comporte les photos et signalements des personnes mises en cause et utilise une typologie ethno-raciale,**

« contient 37 % d'individus de type européen, 29 % d'individus de type nord-africain et 19 % d'individus de type africains sub-sahariens ».

Ces chiffres, extraits **d'un article de L'Express**, concernent non la France entière comme le laisse entendre Laurent Obertone, mais les 103 000 personnes fichées dans le fichier Canonge parisien. « *Vu les taux d'élucidation de la police française, qui ne dépassent pas les 15 % pour les atteintes aux biens, rien ne dit que la petite minorité de mis en cause par la police représente l'ensemble des délinquants* », relativise Philippe Robert. De plus la fiabilité des fichiers de police est toute relative. En 2008, la Cnil avait conclu que 83 % des fiches du STIC (le principal fichier policier) qu'elle avait été amenée à contrôler comportaient des erreurs ou des informations illégales, au risque de pénaliser les personnes concernées sur le plan professionnel. « *Le Stic est tellement peu fiable qu'on ne peut rien en faire* », **avait indiqué** un policier aux députés Delphine Batho (PS) et Jacques Alain Bénisti (UMP), chargés d'un rapport sur le sujet.

- **La France Orange mécanique s'appuie également sur une étude sur les comparutions immédiates publiée en 2012 par un magistrat à la retraite, Patrick Castex, et Daniel Welzer-Lang, professeur de sociologie à la faculté du Mirail. Pendant cinq mois, des militants de la LDH, d'Amnesty International et du Genepi ont assisté à 543 affaires réparties en comparution immédiate au Tribunal de grande instance de Toulouse. Ils constatent que 65 % des prévenus étaient d'« apparence maghrébine ou d'apparence noire ».**

Le chiffre est vrai. Les deux chercheurs **précisent** que les Noirs et Arabes représentent cependant « *une minorité des cas de violence individuelle et collective* » et « *sont plus concernés par des affaires de stupéfiants, d'atteinte aux biens, d'infractions au code de la route* ».

On pourrait continuer ainsi longuement à accumuler les chiffres (ce que fait Laurent Obertone dans son livre). Mais que faut-il en conclure ? Que les « arabes » et les « noirs » présentent une tendance particulière

à la délinquance, comme l'affirme à demi-mot Laurent Obertone ? Ou qu'ils font l'objet de discriminations de la part de l'appareil policier et judiciaire français, qui a tendance à cibler la délinquance d'ordre public issue des quartiers populaires, et les punit plus sévèrement ? Ou qu'ils ont plus de chance de tomber dans la délinquance de par leur relégation dans certains quartiers défavorisés marqués par l'échec scolaire, le chômage et la pauvreté ?

« Personne ne conteste que dans les grandes agglomérations, il y a une surreprésentation des Noirs et des Arabes dans les foyers de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou dans les geôles des commissariats, recadre Laurent Mucchielli. La question fondamentale est de savoir pourquoi. C'est là qu'intervient le préjugé raciste : c'est parce qu'ils sont noirs et arabes qu'ils sont plus délinquants. » Or, selon le sociologue, la variable ethnique disparaît dès que sont prises en compte d'autres variables (échec scolaire, quartier de résidence, profession des parents, etc.).

Pour leur livre *La Violence de jeunes en question* (Champ social, 2009), Laurent Mucchielli et Véronique Le Goaziou ont épluché 557 dossiers judiciaires impliquant des mineurs ayant commis des faits de violence sur le département des Yvelines, à deux périodes de temps (en 1993 et en 2005). Ils montrent que ces jeunes délinquants sont majoritairement issus de l'immigration récente : 39 % sont d'origine maghrébine et 19 % d'origine africaine (autres pays d'Afrique). Mais également que 6 % des jeunes en question vivent dans ou à proximité de quartier relevant de la politique de la ville.

Les chercheurs étatsuniens, confrontés à une forte surdélinquance des Noirs américains, ont tranché la question depuis longtemps. En 1981, les hommes noirs représentaient ainsi 61 % des arrestations pour vol et 55 % des arrestations pour meurtres aux États-Unis, mais seulement 11 % de la population étatsunienne. Dès 1987, Robert J. Sampson, aujourd'hui professeur de sciences sociales à Harvard, a **montré** que cette surdélinquance n'a rien à voir avec une prétendue sous-culture noire de la violence qui légitimerait ces actes.

Selon le chercheur, c'est bien l'explosion des structures familiales noires (la multiplication des familles monoparentales noires) liée au chômage très important des hommes noirs et à leurs faibles ressources économiques, qui est en cause. Il montre qu'appliqués à des familles blanches, ces phénomènes auraient les mêmes effets sur la criminalité blanche. Dès lors, conclut-il, « les variations dans le taux de délinquance sont largement attribuables aux inégalités de revenus et d'emploi, qui mènent à de très importantes et persistantes perturbations familiales ».

• **À Oslo, « deux viols sur trois sont commis par des malfaiteurs musulmans, et 80 % des victimes sont des norvégiennes autochtones ».**

Laurent Obertone reprend une **information erronée** de Laurent Ozon, le conseiller de Marine Le Pen, depuis démentie par Jean-Baptiste Pointel, spécialiste du droit des pays scandinaves. Le chiffre concerne une toute petite minorité de viols, ceux commis avec violence (agression suivie d'un viol), qui représentent « seulement 12,9 % des cas déclarés à Oslo, soit 86 sur l'ensemble de l'année », a expliqué le chercheur **dans L'Express**. Un chiffre à relativiser puisqu'il est « très faible par rapport à la proportion totale des viols et puisqu'il concerne uniquement Oslo ou sa banlieue périphérique dans laquelle une grande partie de l'immigration est d'ailleurs concentrée », selon Jean-Baptiste Pointel.

• **La Suède compterait 16 000 viols pour dix millions d'habitants, la majorité étant « perpétrés par des malfaiteurs extra-européens ».**

Là encore, le chiffre est faux. En 2011, selon le Conseil national de la prévention du crime (BRÅ) suédois, 17 700 atteintes sexuelles **ont été signalées**, dont 6 532 viols. On est donc très loin du chiffre avancé par Laurent Obertone, même si le nombre de viols a été multiplié par deux sur la dernière décennie en Suède. De plus, **selon Amnesty International**, les deux tiers des viols signalés en 2006 en Suède sont commis par une connaissance superficielle (40 %) ou dans le cadre d'une relation intime (17 %).

• **En Suisse 72 % des détenus sont étrangers et 42 % en Belgique.**

Vrai, mais là encore, qu'en conclure ? *La Libre Belgique* avance quelques explications simples et bien connues. « *La détention préventive touche davantage les étrangers pour une simple question de garantie de représentation, constate le quotidien belge. Le risque de voir un étranger qu'on aurait libéré pendant l'instruction s'évanouir dans la nature et échapper aux poursuites est considéré par les magistrats comme plus élevé que lorsque l'inculpé est belge.* »

Pour les mêmes raisons, les juges prononcent également moins de peines alternatives à leur égard, et ils bénéficient moins souvent de mesures de libération conditionnelle. « *Les étrangers font davantage que les Belges l'objet d'une surveillance pro-active de la part des services de police, ce qui les conduit à entrer plus aisément dans l'engrenage de la justice pénale, note également le quotidien. De nombreux étrangers sont confrontés à une réalité sociale qui les fragilise et les amène plus souvent que d'autres à commettre des délits.* »

La plupart des études ont montré que la sur-représentation des étrangers parmi les personnes mises en cause par la police ou incarcérées était le résultat d'une sélection sociale. « *Leur profil socio-démographique (masculin et de condition modeste) les expose fortement au risque d'être arrêté et sanctionné pénalement pour crime ou délit* », explique le chercheur Nicolas Bourgoïn dans son livre à paraître *La Révolution sécuritaire (1976-2012)* (Champ social). Sans compter que plusieurs infractions, relevant de la police des étrangers, les visent spécifiquement. « *Ainsi, la proportion d'étrangers parmi l'ensemble des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2011 tombe de 20,6 % à 12,8 % quand on retire les infractions qui les concernent directement (police des étrangers)* », constate le chercheur.

Domage que Laurent Obertone n'aille pas jusqu'au bout de sa logique. En poussant ce genre de calcul absurde, on pourrait en effet conclure à une surdélinquance des Français en Belgique. Alors que les Français enregistrés auprès du consulat de France à Bruxelles **représentent** moins de 1 % de la population du Royaume, ils constituaient 2,2 % des personnes

détenues en Belgique en 2010 (230 Français sur 10 237 personnes détenues en 2010). On est toujours l'étranger d'un autre...

- « ***L'augmentation générale du crime coïncide avec la mondialisation.*** » Pour preuve, les « ***taux de personnes d'origine étrangère*** » des pays européens « ***ont sensiblement augmenté depuis les années 1960*** ».

L'expression « personne d'origine étrangère », très idéologique, ne recouvre aucune réalité juridique ni administrative : elle vise clairement à distinguer les « vrais » Français des autres. En France, le taux de personnes étrangères serait de 23 %, selon le journaliste, qui reprend, sans la citer, **une étude** de la démographe Michèle Tribalat. Ce chiffre (13,5 millions de personnes) comprend les immigrés, les enfants d'immigrés ainsi que les petits-enfants d'immigrés.

Laurent Obertone oublie toutefois de préciser que « *les originaires du Maghreb appartenant aux trois générations étudiées ne représentent que près de trois millions de personnes, soit 22 % seulement de l'ensemble de la population d'origine étrangère* ». C'est l'Europe du Sud qui a fourni la plus forte contribution à la population de la France (5,2 millions, soit près de 40 % de l'ensemble de la population d'origine étrangère). Faut-il en conclure que nos voisins italiens et espagnols sont à l'origine de « l'explosion » de la délinquance en France ?

- **Présenté comme un « document capital » écrit, selon son éditeur, par « un jeune homme de 28 ans tout à fait sérieux et honnête », *La France Orange mécanique ne tombe pas du ciel.***

On y retrouve les thèmes favoris de l'extrême droite (liant immigration et délinquance) ainsi que ceux chers au lobby sécuritaire, dont fait partie Xavier Raufer (ultra-violence, catastrophisme, menace d'un chaos imminent, etc.). Joint au téléphone, Laurent Obertone dément avoir voulu faire le jeu de l'extrême droite. « *Ce que j'écris, c'est la vérité, autant regarder les choses en face, répond-il. J'espère surtout que cela fera le jeu des victimes et que d'autres partis politiques s'en saisiront.* »

La référence au film *Orange mécanique* de Stanley Kubrick n'est pas non plus anodine. En juin 1998, Alain Bauer, coauteur avec son ami Xavier Raufer d'un livre sur les *Violences et insécurités urbaines* paru la même année (« Que sais-je ? »), signait dans *Le Monde* une tribune intitulée « Une pléthore d'oranges mécaniques ». « *Le nombre de mineurs délinquants n'a jamais été aussi important (près de 20 % du total des mis en cause). Ils sont plus jeunes, plus récidivistes, plus violents* », mettait déjà en garde Alain Bauer. Une rengaine répétée ad nauseam depuis quinze ans.

Il est aussi bon de rappeler qui est Xavier Raufer, 66 ans, qui préface ce livre. Dans son essai *Les Marchands de peur, La Bande à Bauer et l'idéologie sécuritaire* (Libertalia, 2011), Mathieu Rigouste, chercheur en sciences sociales à Paris 8, décrit son parcours. De son vrai nom Christian de Bongain, Xavier Raufer participa en 1964 à la fondation d'Occident, un mouvement d'extrême droite exaltant l'« *ethnie française* » et le « *sang commun à tous les peuples d'Europe* », puis en 1969 d'Ordre nouveau. « *Il a été stigmatisé mais il n'a plus aucun engagement politique depuis quarante ans et c'est l'un des meilleurs criminologues* », répond Laurent Obertone.

En février 2011 pourtant, selon *Les Inrocks*, Xavier Raufer défendait les propos d'Éric Zemmour devant des dirigeants du Vlaams Belang, le parti

indépendantiste flamand « anti-immigration, anti-islam et pro-sécurité ». Selon Mathieu Rigouste, son itinéraire illustre « *la récupération dans les médias, l'administration, l'université, la police et l'armée d'une génération de militants d'extrême droite réhabilités et autorisés à promouvoir quotidiennement leurs idées au sommet de l'État et dans les grands médias* ». Le 11 décembre 2012, Xavier Raufer participait ainsi avec Alain Bauer aux **troisièmes assises de la recherche stratégique**, une journée introduite par le ministre de la défense (PS) Jean-Yves Le Drian.

Et la stratégie fonctionne à fond pour le livre de Laurent Obertone. Sans surprise, *La France Orange mécanique* a fait l'objet de chroniques louangeuses dans *Minute*, sur le site **Atlantico**, ainsi que sur celui **Boulevard Voltaire**, chez Radio Courtoisie, et d'un **passage télé** chez Zemmour et Nauleau sur Paris Première.

Mais plusieurs médias généralistes comme *Le Point*, *Les Échos* ou encore *20 minutes* ont également sauté à pieds joints dans le **plan médias** de l'éditeur Ring. Sans réelle prise de distance. « *On pourrait penser qu'il y a seulement outrage et provocation*, indiquent *Les Échos*. *Il y a enquête et analyse, servies par de la donnée, de la compilation d'information, et de l'ironie cinglante*. » Pour *Le Point*, plus sceptique, « *ce livre a cependant le mérite d'en rassembler une large part (des délits commis en France - ndlr) et de les mettre en perspective* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.